



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2023

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
19	10	8	18

Date de convocation 13 juillet 2023

Date d'affichage 13 juillet 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Romagny Fontenay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Thierry Armand, Maire

Présents : Thierry ARMAND, Marie BAUGÉ, Michel BRETONNIER, Marie-Madeleine CHEMIN, Stéphane DELEURME, Charline DESLANDES, Régis GAUCHER, Christelle GONTIER, Joseph PERRIER, Rémy PINSON

Absents excusés : Jérôme BOUTELOUP (Pouvoir à Rémy PINSON), Annick BUSNEL (Pouvoir à Michel BRETONNIER), Franck HESLOUIS (Pouvoir à Joseph PERRIER), Sylvain GAUTIER (Pouvoir à Thierry ARMAND), HESLOUIS, Marie-Josèphe LEBASCLE (Pouvoir à Régis GAUCHER), Francis LECHAPLAIN (Pouvoir à Stéphane DELEURME), Karine LEDUC, Anita LEROY (Pouvoir à Charline DESLANDES), Delphine PEAN-LOUVEL (Pouvoir à Christelle GONTIER).

Secrétaire de séance : Rémy PINSON

Approbation du Compte-rendu du 22 juin 2023 à l'unanimité.

Délibération 2023-43 : Pose de panneaux de signalétique

M. le Maire rappelle au conseil Municipal qu'il avait été décidé lors de la séance du 23 mars dernier que la pose des panneaux de signalétique serait effectuée par les agents communaux. Or, du fait d'un arrêt de travail prolongé, les agents techniques sont en sous-effectif. Il est alors proposé au Conseil Municipal de revoir sa position et de faire réaliser la pose par l'entreprise 4S.

Le montant de la pose des 90 panneaux par l'entreprise 4S est de 9 608,40€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
DECIDE de faire poser les panneaux de signalétique par l'entreprise 4S,
ACCEPTE le devis d'un montant de 9 608,40€ TTC,
AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2023-44 : Remplacement des poteaux d'incendie

Au vu de la vétusté de certaines bornes incendie, il a été demandé un diagnostic et un devis à l'entreprise STGS.

Ainsi les poteaux suivants sont à remplacer pour un montant de 3 360.00€ TTC chacun :

- La Lande Mariais
- Le Haut Manoir
- Le Pavillon
- Les Closeaux (Bascule)
- Les Sept Croix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
ACCEPTÉ le devis de la société STGS pour un montant total de 16 800.00€ TTC, soit 3 360.00€ pour chacun des 5 poteaux à remplacer.
S'ENGAGE à prévoir cette somme au budget communal,
AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2023-45 : Matériel pour la boulangerie

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet du boulanger de la Commune d'étendre son activité en la vente de plats asiatiques. Pour cela, il a besoin de matériel :

- Buffet mixte chaud/froid
- Hachoir à viande
- Robot cutters/coupe-légumes

L'entreprise ENL de Saint Martin de Mieux fait une proposition à 8 493.24€ TTC.

L'entreprise CF Cuisines de St Lo fait une proposition à 7 660.66€ TTC.

Afin d'aider au maintien du commerce et pour palier à d'autres dépenses importantes, énergétiques notamment,

Il est proposé au Conseil Municipal d'acheter ce matériel et de l'inclure à l'inventaire de la boulangerie qui appartient à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTÉ la proposition de CF Cuisines à 7 660.66€ TTC pour l'achat du buffet, du hachoir et du robot.
S'ENGAGE à budgétiser cette opération.
AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2023-46 : Programme de voirie 2023

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme de voirie 2023 :

- Chemin de Source Lune
- La Closerie
- La Cour
- La Gandonnière (option)
- La Gaumerais
- Route de la Bilheudière

2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- SARL BRIONNE Jean-Paul de St Clément-Rancoudray fait une proposition à 248 898.06€ TTC pour la tranche ferme et 34 789.92€ TTC pour la tranche optionnelle.
- PIGEON TP NORMANDIE d'Avranches fait une proposition à 206 307.02€ TTC pour la tranche ferme et 30 427.12€ TTC pour la tranche optionnelle.

M. Jean-Pierre GUERIN, responsable ingénierie de l'agence départementale a procédé à l'analyse des offres :

Critères	Prix / 60 pts	Valeur technique / 30 pts	Valeur environnementale / 10 pts	Note totale / 100 pts
BRIONNE	50.07	18.80	4.00	67.87
PIGEON	60.00	27.60	6.00	93.60

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 11 juillet et propose de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON TP aux vues des résultats de l'analyse.

La commission « Environnement » propose de réaliser la tranche optionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
CHOISIT la proposition de l'entreprise PIGEON avec la tranche optionnelle « La Gandonnière » pour un total de 236 734.14 TTC.
S'ENGAGE à prévoir cette somme au budget communal,
AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2023-47 : Contrat de prestation de recrutement de médecins généralistes libéraux LABORARE

Vu, la délibération du 30 juin 2023 DEL 20220630-01 de la Conférence de l'Entente intercommunale pour le recrutement et l'installation provisoire de médecins généralistes soumettant aux communes membres un contrat de prestation du Cabinet LABORARE Conseil d'ANGLET (64), à des fins de recrutement de médecins généralistes,

Vu, la convention de l'Entente Intercommunale du 21 juin 2022 et notamment son article 5 « ratification des décisions adoptées par la Conférence de l'Entente » précisant que « les décisions adoptées par la Conférence sont notifiées aux communes membres et que le Maire de chaque commune soumet ces décisions au vote du Conseil municipal lors de la séance la plus proche...Les décisions proposées par la Conférence ne sont exécutoires que si elles sont entérinées à l'unanimité des conseils municipaux des communes membres. »

Vu, l'expérience de la commune de Mortain-Bocage en 2019 avec le Cabinet LABORARE se soldant par l'installation du Docteur VELASCO sur le territoire de la commune déléguée de Mortain,

Considérant la cessation d'activité d'un médecin généraliste à Mortain-Bocage dernièrement réduisant le nombre de médecins généralistes libéraux en activité à 3,

Considérant qu'il y a lieu de palier à l'insuffisance de médecins généralistes urgemment et de permettre à la population mortainaise et ses environs d'accéder aux soins médicaux dignement,

Considérant la vacance de locaux au Pôle de Santé Libéral Ambulatoire du Mortainais sis rue des Houx Mortain, 50140 MORTAIN-BOCAGE

Après avoir pris connaissance du contenu du contrat de prestation du Cabinet LABORARE (la méthodologie, l'organisation administrative, les obligations et engagements réciproques, la protection des données à caractère personnel et les modalités financières)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la proposition de prestation pour le recrutement de médecins généralistes libéraux du Cabinet LABORARE, d'un montant de 19 900,00 € HT/médecin soit 23 880,00 € TTC auquel il faut ajouter l'ensemble des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement des consultants de Laborare Conseil (à raison d'une indemnisation kilométrique de 0.55 € HT/km dans le cadre d'un déplacement en voiture) et des frais de location éventuelle de salles.

PREND ACTE que la participation de chacune des communes membres aux dépenses est calculée en fonction de sa population totale telle qu'elle en résulte du dernier recensement INSEE authentifié au 1^{er} janvier 2017 étant entendu que la population de Saint-Clément-Rancoudray s'additionnera à celle de Mortain-Bocage comme suit :

Communes	Population totale INSEE 2017
Mortain-Bocage	2 942 habitants
Saint-Clément-Rancoudray	550 habitants
Total participation de Mortain-Bocage	3 492 habitants
Romagny-Fontenay	1 318 habitants
Le Neufbourg	414 habitants
Saint Barthélemy	332 habitants
TOTAL GENERAL	5 556 habitants

S'ENGAGE à verser à la commune de Mortain-Bocage (siège de l'Entente Intercommunale) la somme correspondant à la participation de la commune selon l'article 6 de la Convention de l'Entente Intercommunale soit la somme de 5 664.83€ pour 1 318 habitants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention LABORARE correspondante,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'accomplissement de cette décision.

Délibération 2023-48 : Contrat de prestation pour la Communication & le Marketing – Valorisation du territoire auprès du réseau national de remplaçants

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition de contrat de prestation pour la Communication et le Marketing dans le cadre de la valorisation du territoire auprès du réseau national de remplaçants, du cabinet DOC N DOC de COLOMBELLE (Calvados).

Considérant la cessation d'activité d'un médecin généraliste à Mortain-Bocage dernièrement réduisant le nombre de médecins généralistes libéraux en activité à 3,

Considérant qu'il y a lieu de palier à l'insuffisance de médecins généralistes urgemment et de permettre à la population mortainaise et ses environs d'accéder aux soins médicaux dignement,

Considérant la vacance de locaux au Pôle de Santé Libéral Ambulatoire du Mortainais sis rue des Houx Mortain 50140 MORTAIN-BOCAGE

Après avoir pris connaissance du contenu du contrat de prestation du Cabinet DOC N DOC (Promotion du territoire sur les réseaux sociaux, création d'un guide sur les modalités administratives et conseils pour le remplacement et l'installation de médecins sur le territoire, insertion d'un encart dans la Newsletter Webinaire et planification et organisation de week-ends d'immersion)

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la proposition de prestation pour la Communication et le Marketing dans le cadre de la valorisation du territoire auprès du réseau national de remplaçants, du cabinet DOC N DOC de COLOMBELLE (Calvados) d'un montant total de 32 600 € HT soit 39 120,00 € TTC

PREND ACTE que la participation de chacune des communes membres aux dépenses est calculée en fonction de sa population totale telle qu'elle en résulte du dernier recensement INSEE authentifié au 1^{er} janvier 2017 étant entendu que la population de Saint-Clément-Rancoudray s'additionnera à celle de Mortain-Bocage comme suit :

Communes	Population totale INSEE 2017
Mortain-Bocage	2 942 habitants
Saint-Clément-Rancoudray	550 habitants
Total participation de Mortain-Bocage	3 492 habitants
Romagny-Fontenay	1 318 habitants
Le Neufbourg	414 habitants
Saint Barthélemy	332 habitants
TOTAL GENERAL	5 556 habitants

S'ENGAGE à verser à la commune de Mortain-Bocage (siège de l'Entente Intercommunale) la somme correspondant à la participation de la commune selon l'article 6 de la Convention de l'Entente Intercommunale, soit la somme de 4 269.98€ pour 1 318 habitants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention DOC N DOC correspondante,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'accomplissement de cette décision.

Délibération 2023-49 : Demande d'utilisation de la salle de convivialité par l'association EVOLUTIONS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande d'utilisation de la salle de convivialité par l'association EVOLUTIONS :

Cette association utilise habituellement la salle du COSEC de Mortain-Bocage pour prodiguer des cours d'expression corporelle, de danse et de Fit'zum tous les mercredis (hormis vacances scolaires) de 10h à 19h et de 20h à 21h mais cette salle va être rénovée entre septembre 2023 et janvier 2024.

L'association EVOLUTIONS cherche donc d'urgence une salle suffisamment grande pour accueillir une cinquantaine de danseurs avec un parquet, non loin de MORTAIN-BOCAGE.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE d'accueillir l'association EVOLUTIONS dans la salle de convivialité pendant les travaux du COSEC de Mortain-BOCAGE à titre gratuit.

EMET les conditions suivantes :

- La salle devra être rendue rangée et propre afin de ne pas donner de travail supplémentaire à l'agent en charge de l'équipement,
- Le prêt de la salle s'effectuera dans un premier temps à l'essai du 13 septembre au 18 octobre afin de vérifier cette première condition.

La salle étant à ce jour déjà réservée certains mercredis, EVOLUTIONS devra se conformer au calendrier des locations déjà enregistrées.

Informations et questions diverses

- CHEQUIERS LOISIRS : Ce chéquier sera offert à tous les enfants de la commune entre 3 et 11 ans et devra être retiré à la mairie à compter de la rentrée. Partenariat avec le CREDIT MUTUEL qui ajoute une tombola au chéquier des enfants. 24 gagnants seront tirés au sort le 2 octobre à 18h à la mairie afin de gagner 2 chèques supplémentaires de 10€.
- Le 4 septembre le city park ainsi que le stade sera utilisé par les lycéens de Mortain pour la journée d'intégration des secondes.
- L'association Mickaël BURICK envisage de poser une stèle à la mémoire de la 2^{ème} DB sur la commune déléguée de Romagny. Ils sont invités à venir présenter leur projet à la prochaine séance.
- REZO POUCE : Mise en place du dispositif à la rentrée, les 8 panneaux des arrêts seront posés cet été par les agents communaux.
- Le nouveau rond-point de l'ACOME sera plus visible suite aux réclamations.
- CIMETIERE : les travaux de terrassement étant terminés, la réception des travaux se tiendra le 13 septembre. Suivra cet automne l'aménagement paysager.
- ECOLE : la création d'un local à vélos et de stockage a été réalisé par les agents communaux.
- COMMERCE DE FONTENAY : Il est rappelé que le parking est réservé à la clientèle.
- Le Conseil réfléchit à l'achat de bancs pour le bourg de Romagny.

Séance levée à 21h00

Le Maire, Thierry ARMAND

Le secrétaire de séance, Rémy PINSON